



#### Éléments de contexte

- Limite communale
- Parcelle et bâti cadastral

#### Règles relatives à l'ordonnement, la construction et la mixité fonctionnelle

- Zonage (limite et nom de zone)
- Règle architecturale particulière (R&A<sup>1</sup>)
- Espace inconstructible
- Faïte imposée
- Périmètre de démolition avant construction
- Périmètre concerné par un guide de réaménagements
- Implantation imposée
- Axe de flux
- Marge de recul
- Centralité
- Marge de recul résultant de l'art. L.111-6
- Linéaire commercial simple
- Marge de recul résultant de l'art. L.111-8
- Linéaire commercial renforcé
- Périmètre à potentiel de mixité tertiaire

#### Règles relatives aux espaces verts, à l'environnement et à l'énergie

- Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique (MINE)
- Terrain cultivé à protéger
- Espace boisé classé
- Site naturel de compensation
- Espace d'intérêt paysager ou écologique
- Zone humide du SAGE Vaine
- Plantation ou espace libre paysager à réaliser
- Zone humide du SAGE Rance Frémur

#### Règles relatives au patrimoine

- Monument historique du règlement graphique
- Patrimoine bâti d'intérêt local (1, 2 ou 3 étoiles)
- Ensemble urbain patrimonial : séquence urbaine
- Ensemble urbain patrimonial : composition urbaine ou architecturale

#### Secteurs de risques et de nuisances

- Périmètre d'application des Plans de Prévention des Risques Chronodéclenchement (PPRI)
- Zone inondable (hors PPRI)
- Secteur de risque PGRI (Plan de Gestion du Risque inondation)
- Secteur de risques et de nuisances technologiques (dont les secteurs de niveau 1, 2 ou 3)

#### Règles liées aux équipements, réseaux et servitudes

- Emplacement réservé
- Principes de localisation de voies de circulations et autres ouvrages :
- Servitudes de localisation pour voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général ou espace vert :
- Voie à créer
- Voie à créer (voie secondaire, de desserte...)
- Chemin piétons-cycles à créer
- Équipement d'intérêt général à créer
- Espace vert à créer
- Espace public à créer
- Terrain concerné par la servitude de localisation
- Voie de circulation à conserver ou à créer
- Chemin piétons-cycles à conserver
- Chemin piétons-cycles à créer
- Équipement d'intérêt général à créer
- Espace vert à créer
- Espace public à créer
- et autres règles :
- Secteur de constructibilité limitée
- Axe du métro et secteur de nécessité de service public
- Emplacement réservé pour programme de logement
- Servitude d'établissement pénitentiaire

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces identifications sur leur territoire.

Modifications apportées par la présente procédure